

Règlement du tirage Printemps 2021 Centre d'équitation thérapeutique Harmony

Numéro de licence : RACJ 431241-1

Les prix (en ordre de pige) et les commanditaires sont:

1 er prix: Nuitées du 25 et 26 juin 2021 dans un loge thermal, valeur de 590\$ + tx, offert par: Les loges - ressourcement thermal en forêt, 181 Chemin Tomifobia, Stanstead, QC J0B 3E0

2e prix: Cafetière nespresso inissia, valeur de 179\$+tx, offert par: La Personnelle assurances

3e prix: Soin du visage, valeur 90\$ + tx, offert par: L'Océane esthétique, 48A Boulevard Ste Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, QC J0N 1H0

1. COMMENT PARTICIPER

1.1. Admissibilité : Le concours au profit des activités tenues par le Centre équestre Thérapeutique Harmony s'adresse à tous les résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité, à l'exception des employés et membres du Conseil d'administration de l'organisme

1.2. Période du concours : À compter de 00 h 00, heure de l'Est, le 25 mars 2021 et jusqu'à 23 h 59, heure de l'Est, le 30 avril 2021.

1.3. Inscription au concours : Procéder à l'achat d'un billet au coût de 25 \$ et remplir le formulaire. La population peut participer au tirage en remplissant le formulaire en ligne au www.etharmony.com, en personne directement au centre au 1590 chemin de la Côte-Georges, Mascouche J7K 3C2 ou en personne directement à un membre du conseil d'administration. Les détenteurs d'un billet seront officiellement inscrits à la réception du 25 \$ et auront une (1) chance de gagner un des prix (c.-à-d. un billet équivaut à une chance de gagner). Dans le cas d'une vente en ligne, leur exemplaire du billet leur sera posté dans un délais qui leur permettra d'avoir leur billet en main au moment du tirage.

1.4. Restrictions relatives à la participation au concours : Il n'y a aucune limite de participation par détenteur.

1.5. Attribution du prix : Les prix seront attribués en personne, par la poste ou par courriel par le Centre d'équitation thérapeutique au détenteur des billets gagnants.

2. PRIX

2.1. Prix :

1er prix: 2 nuitées (les 25 et 26 juin 2021) pour 2 personnes dans une loge, valeur de 590\$ + tx, offert par Les loges - ressourcement thermal en forêt, 181 Chemin Tomifobia, Stanstead, QC J0B 3E0. Si le séjour n'est pas utilisé, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à la personne qui l'accompagne. Les dates du séjour peuvent être changées jusqu'à 14 jours avant le séjour selon les disponibilités. Le séjour est non remboursable, non transférable et non monnayable.

2e prix: Cafetière nespresso inissia, valeur de 179\$+tx, offert par: La Personnelle assurances. Le prix est non échangeable, non remboursable, non transférable et non monnayable. Le prix pourra être posté au gagnant s'il ne peut se rendre sur les lieux du tirage pour le réclamer.

3e prix: Soin du visage, valeur 90\$ + tx, offert par: L'Océane esthétique, 48A Boulevard Ste Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, QC. Le Rv sera donné au gagnant selon les disponibilités. Le prix est non échangeable, non remboursable, non transférable et non monnayable.

2.2. Chances de gagner : Les chances d'être choisi au hasard pour gagner le prix dépendent du tirage au sort des billets vendus. Un total de 200 billets est mis en vente.

2.3. Tirage du prix : Les prix seront attribués par tirage au sort effectué par 2 membres administrateurs du centre équestre thérapeutique. Le tirage aura lieu le samedi 8 mai 2021 à midi, heure de l'est (12 h 00 HE).

2.4. Avis de sélection : Le centre équestre tentera de joindre le gagnant sélectionné par téléphone et par courriel (à l'aide des coordonnées qui lui auront été fournies par le détenteur du billet au moment de la participation au tirage) au moins cinq (5) fois dans les sept (7) jours de calendrier suivants le tirage. Si le participant sélectionné n'a pu être joint à 23 h 59, HE, le 18 mai 2021, soit le dixième jour de calendrier suivant le tirage, il ne sera plus considéré comme admissible au prix. Un autre détenteur sera choisi au hasard par deux membres du conseil d'administration du centre équestre thérapeutique Harmony. Le gagnant sélectionné initialement sera exclu et ne pourra exercer aucun recours contre le centre équestre thérapeutique Harmony ou toute autre partie concernée par le tirage. Pour gagner son prix, le détenteur du billet gagnant devra signer un formulaire de renonciation confirmant qu'il s'est conformé au règlement du concours, qu'il accepte le prix tel qu'il est attribué et qu'il dégage le centre équestre thérapeutique de toute responsabilité relativement au tirage.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

3.1. La réclamation du prix est soumise à la vérification par le centre équestre thérapeutique Harmony. Toutes les participations au tirage provenant de sources non autorisées ou qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières ou frauduleuses ou qui, d'une façon ou d'une autre, ne sont pas conformes à ce règlement sont automatiquement nulles. Le centre équestre thérapeutique Harmony constitue la source de référence unique et définitive pour ce qui est de la validation de la réclamation du prix.

3.2. En participant à ce concours, chaque détenteur de billet et le gagnant sélectionné accepte : a) de respecter ces règlements et les décisions du Centre d'équitation thérapeutique Harmony; b) de libérer et de tenir quittes le Centre d'équitation thérapeutique Harmony, ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants respectifs, y compris les commanditaires des prix, de toute responsabilité à l'égard de réclamations/dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au concours; c) de permettre au Centre d'équitation thérapeutique Harmony d'utiliser leurs nom, ville, photographie, bande vidéo ou ressemblance à des fins de publicité sans autre rémunération.

3.3. Les décisions du Centre équestre thérapeutique Harmony relativement à ce concours sont sans appel et lient tous les participants.

3.4. En participant, les participants reconnaissent avoir lu les présents règlements officiels du tirage et conviennent de s'y conformer ainsi qu'aux décisions du conseil d'administration du Centre d'équitation thérapeutique. Ces décisions sont finales.

3.5. Le Centre équestre thérapeutique n'est pas responsable des reçus d'achat perdus, volés, illisibles ou détruits, ni même des reçus postés qui auraient été égarés par le service postal. Il est de la responsabilité du participant de contacter le Centre équestre thérapeutique s'il n'a pas reçu son billet par la poste dans les délais raisonnables au cetharmony@gmail.com

3.6. En cas de fraude ou de tout autre événement indépendant de leur volonté qui viendrait corrompre l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du tirage et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, Le Centre équestre thérapeutique Harmony se réservent le droit d'annuler ce tirage, d'y mettre fin ou de le suspendre, à son entière discrétion. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera alloué aux participants.

3.7. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels donnés pour s'inscrire au concours serviront pour l'administration du concours.

3.8. Pour les résidents de la province de Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

3.9. Le Centre d'équitation thérapeutique Harmony n'assume aucune responsabilité à l'égard d'éventuelles défaillances de son site Web durant la période du tirage, notamment de tout problème ou de toute déféctuosité technique des systèmes informatiques en ligne, de tout message électronique ou coupon de tirage non reçu par le Centre équestre thérapeutique Harmony en raison d'un problème technique ou d'un engorgement du réseau Internet ou du site Web ou de toute combinaison de ces facteurs qui peuvent nuire à la participation au tirage d'une personne.

3.10. Le Centre d'équitation thérapeutique Harmony se réserve le droit d'annuler ou de suspendre la vente en ligne du tirage si un virus, un bogue ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Centre équestre thérapeutique Harmony nuisait à la sécurité ou à l'administration adéquate du tirage.

3.11. Pour obtenir une copie du Règlement du Tirage, veuillez écrire à Madame Marie-Claude Tardif, présidente du conseil d'administration à l'adresse suivante: 1590 chemin de la Côte-Georges, Mascouche, Qc, J7K 3C2 ou vous rendre sur le site internet : www.etharmony.com